

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 mai 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HOUPERT (pouvoir Mme OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. DECOMBARD - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

9-13 rue Victor Dumay – Cession par bail emphytéotique d'un ensemble immobilier au profit de Grand Dijon Habitat

M. MASSON expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé que par bail emphytéotique du 5 février 1985, la Ville de Dijon a cédé à l'Office public d'HLM de la Ville de Dijon, devenu Grand Dijon Habitat, deux parcelles situées 9-13 rue Victor Dumay, cadastrées section CX n°159 et 428, d'une superficie totale de 98 m², afin que ce dernier réalise un immeuble de trois appartements et un local de bureaux. Ce bâtiment a été construit en 1986.

Ce bail d'une durée de 34 ans est arrivé à échéance. Dans le cadre de la politique active conduite en faveur de l'habitat aidé et de la mixité sociale, il est proposé d'établir un nouveau bail emphytéotique au profit de Grand Dijon Habitat, d'une durée de 34 ans.

Il est proposé de consentir ce bail moyennant le versement d'un loyer symbolique annuel de cinq euros, en considération du coût d'entretien du bâtiment et des charges de gestion, étant précisé que France Domaine a estimé la redevance annuelle à hauteur de 2 750 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider la cession par bail emphytéotique d'une durée de 34 ans au profit de Grand Dijon Habitat, de l'ensemble immobilier situé 9-13 rue Victor Dumay, cadastré section CX n°159 et n°428, composé de 3 logements locatifs et d'un local de bureaux ;

2- fixer le montant du loyer annuel symbolique à 5 € ;

3 - approuver le projet de bail emphytéotique, annexé au rapport, m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et m'autoriser à signer le bail emphytéotique définitif ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de ce bail.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 53

Ne participe pas au vote : 1